

Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Corrèze

Réunion du **lundi 3 avril 2023**

PROCÈS-VERBAL

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Corrèze s'est réunie de 14h00 à 14h56 sous la présidence de Monsieur Dominique Malroux, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Dominique Malroux, IA-DASEN, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Christophe Jasson, secrétaire général, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Liginic ;
- Madame Nathalie Ribière, professeur des écoles, EMPU de Marcillac la Croze ;
- Madame Sandra Lescure, professeur LP, LP René Cassin, Tulle ;
- Madame Karine Goncalves, professeur LP, lycée Simone Veil, Brive ;
- Madame Nathalie Sieg, professeur des écoles, EPPU de Noailles.

Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA éducation) :

- Madame Katia Rytter, professeur des écoles, EPPU de Ladignac sur Rondelles ;
- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, EEPU de Varetz.

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (FNEC FP FO) :

- Madame Laetitia Guichenu, professeur certifié, lycée Georges Cabanis, Brive ;
- Madame Delphine Bayol, professeur des écoles, EPPU de Sarroux-Saint Julien.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Madame Nathalie Bucquet, professeur des écoles, EEPU Jules Vallès, Brive ;
- Madame Elise Cessat, professeur des écoles, EEPU Thérèse Simonet, Brive.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Madame Patricia Szalkowski, infirmière CT - service de promotion de la santé en faveur des élèves de la Corrèze, DSDEN 19 ;
- Monsieur Thierry Lissac, référent sûreté départemental – conseiller de prévention, DSDEN 19 ;
- Madame Célia Soares, assistante de prévention, circonscription Brive-Rural ;
- Madame Julie Barbosa de Carvalho, assistante de prévention, circonscription Brive-Urbain ;
- Monsieur Gabriel Murzin, assistant de prévention, circonscription Tulle – Dordogne ;
- Monsieur Vincent Dessemond, assistant de prévention, Ussel Haute-Corrèze.

Au titre d'invités :

- Madame Isabelle Fulminet, attachée d'administration de l'éducation nationale, DSDEN 19 ;
- Madame Carla Wayak Pambé, assistante de service sociale du personnel, DSDEN 19 ;
- Madame le Docteur Françoise Conchard, médecin de prévention, Rectorat de Limoges ;
- Madame le Docteur Christel Reigniez-Guerin, médecin des personnels, Rectorat de Limoges.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- Madame Catherine Lavergne, inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère – ASH ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Madame Marie Coudert, conseillère de prévention, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Didier Barros, conseiller principal d'éducation, collège Jean Moulin, Brive ;
- Madame Laëtitia Agnoux, professeur certifié documentaliste, collège Lakanal, Treignac ;
- Monsieur Jérôme Faramond Pessayre, professeur LP, SEGPA collège Victor Hugo, Tulle ;
- Madame Carine Viguier, assistante de prévention, circonscription Tulle-Vézère ASH.

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ouvre la séance.

I. Mots d'introduction de l'IA-DASEN

L'IA-DASEN s'excuse de devoir quitter l'instance à 14h45. Il précise que Monsieur le secrétaire général prendra la suite.

II. Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

- Adoption du règlement intérieur du CSA FS SST
- Désignation du secrétaire de la FS SST (article 25)
- Désignation d'un secrétaire suppléant de la FS SST (article 25)
- Désignation d'un référent VSS (article 26)
- Planning des visites
- Fiches SST.

III. Déclaration liminaire de la FNEC FP FO (ci-joint au procès-verbal)

La FNEC FP FO fait lecture d'une déclaration liminaire.

IV. Approbation des procès-verbaux du jeudi 17 novembre 2022 et du mercredi 14 décembre 2022 (ci-joint au procès-verbal)

Aucune remarque n'est faite sur les procès-verbaux, Monsieur le secrétaire général les soumet au vote.
Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

V. Adoption du règlement intérieur du CSA FS SST (ci-joint au procès-verbal)

Le règlement intérieur a été travaillé en groupe de travail et approuvé par le CSA-SD du 2 février 2022.
Aucune remarque n'est faite sur le règlement intérieur, Monsieur le secrétaire général le soumet au vote.
Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

VI. Désignation du secrétaire de la FS SST (article 25)

Candidat : Monsieur Champetier.

Monsieur le secrétaire général soumet au vote.
Monsieur Champetier est élu pour un mandat de 4 ans à l'unanimité.

VII. Désignation d'un secrétaire suppléant de la FS SST (article 25)

Candidat : Madame Agnoux.

Monsieur le secrétaire général soumet au vote.
Madame Agnoux est élue pour un mandat de 4 ans à l'unanimité.

VIII. Désignation d'un référent des violences sexuelles et sexistes (article 26)

Candidat : Madame Agnoux.

Monsieur le secrétaire général soumet au vote.

Madame Agnoux est élue pour un mandat de 4 ans à l'unanimité.

IX. Planning des visites

1. Ecole primaire d'Ussac : le jeudi 4 mai 2023 à partir de 9 heures (toute la journée).
2. Visite inversée d'un pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) :

Les personnes qui interviennent dans les PIAL (AESH, coordonnateurs, pilotes, chefs d'établissement, directeurs d'école et enseignants) seront sollicitées pour être reçues par une délégation FS SST afin d'échanger sur les problématiques des PIAL. Comme il a été dit au dernier CHSCT, un groupe de travail sera constitué en amont afin de déterminer l'objectif de ces visites, pour les anticiper, et les structurer. Des convocations seront envoyées pour que les gens puissent se préparer et fournir en amont les différentes questions qui pourraient leur être posées.

La FSU demande à ce que le questionnaire soit envoyé à tous les personnels du PIAL choisi.
L'IA-DASEN n'y voit pas d'opposition.

La FSU propose d'échanger entre les organisations syndicales sur le type de PIAL choisi et feront une proposition à l'administration.

Groupe de travail : le jeudi 1^{er} juin 2023 à 9 heures.

Visite inversée, date prévisionnelle : le mardi 3 octobre 2023.

3. Groupe de travail du programme annuel de prévention (PAP) :

Le PAP académie est soumis à validation.

Groupe de travail : le lundi 12 juin 2023 à 14 heures.

4. Collège Jean Lurçat à Brive : programmation d'une visite en septembre 2023.

X. Fiches SST

1. 1^{ère} situation : établissement scolaire du 2nd degré

Un sol potentiellement amianté au CDI dont l'état est dégradé (fissuré, cassé et décollé) pouvant entraîner des risques pour les usagers et le personnel.

La collègue demande de changer les sols ou de les recouvrir d'un nouveau revêtement pour empêcher la diffusion des fibres dans l'air.

Cette fiche SST a été rédigée le 14 mars 2023.

Le 16 mars 2023, le chef d'établissement a prévenu le conseil départemental, propriétaire des locaux, pour que le service des bâtiments puisse faire une investigation afin d'évaluer la situation qui ne s'est pas dégradée en un seul jour. A ce jour, le conseil départemental n'a pas répondu.

Le référent sûreté départemental a pris contact avec le chef d'établissement. Un rendez-vous a lieu le jeudi 27 avril 2023 pour travailler sur le document unique et sur le problème des dalles.

L'inspecteur SST a relancé en 2015 et en 2019 les collectivités sur les diagnostics amiante de tous les établissements de l'académie.

2. 2ème situation : établissement scolaire du 1er degré

Cette fiche concerne un élève scolarisé en élémentaire à l'école « S » dans une classe unique (situation connue depuis plusieurs années). Il est dans la provocation par rapport à l'enseignante. Cette dernière a été en arrêt maladie. L'enseignante a listé les événements de façon chronologique, de nombreux épisodes de violences et de perturbations de la part de l'élève.

Au mois de septembre 2023, le secrétaire de la FS SST a constaté les agissements de l'élève (il grimpeait sur le radiateur, courrait un peu partout, sortait de la cour en escaladant le grillage). L'enseignante a pu être orientée vers le CPC et l'IEN. Une observation de groupe par le psychologue scolaire (les parents de l'enfant étaient réticents à une observation ciblée) a été proposée. L'élève posait les mêmes problèmes lorsqu'il était en maternelle, ce qui avait conduit l'enseignante de la classe à un épuisement et à un arrêt.

L'administration travaille sur des orientations de carte scolaire en interne pour éviter ce genre de situations en particulier pour les classes uniques. Toute la difficulté pour l'administration, est d'apporter des réponses à un enseignant isolé.

Le secrétaire de la FS SST rappelle qu'auparavant il y a déjà eu une situation explosive dans une grande école. Elle a pu être réglée par une orientation en établissement spécialisé.

L'UNSA éducation demande quelles sont les solutions à apporter aux parents, comment peut-on les aider ? Les problèmes se voient dès la maternelle. Il y aurait peut-être besoin de plus de psychologues pour aider les parents à accepter la situation plus vite et venir en aide aux enfants plus rapidement.

Une équipe éducative s'est réunie le 6 mars 2023. Un travail doit être mené avec les parents. L'IEN ayant déjà rencontré les parents.

Un aménagement de la scolarité et un bilan psychologique ont été fait. Le bilan évoque des troubles d'attention. La famille s'est engagée à faire une poursuite de bilan vers le médecin libéral.

Une nouvelle équipe éducative est prévue le 7 avril 2023.

Le grand frère de cet élève est scolarisé à la maison.

L'enfant a envie de retourner à la maison avec son aîné. La scolarisation à domicile n'est pas possible puisque la mère ne peut assurer l'instruction à domicile.

L'enfant est depuis scolarisé dans une autre école. La collègue CPC qui l'a accueillie doit faire un retour prochainement.

Le SGEN-CFDT demande d'associer l'ancienne équipe éducative avec la nouvelle équipe et les parents. Cela peut qu'être bénéfique pour l'enfant.

Le secrétaire général en informera l'IEN.

XI. Les procès-verbaux

Le secrétaire de la FS SST rappelle d'anonymiser les procès-verbaux à chaque publication.

La séance est levée à 14h56.

Fait à Tulle, le 7 avril 2023

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,

SIGNÉ

Christophe JASSON

Le secrétaire du FS SST 19

SIGNÉ

Romain CHAMPETIER